



## ACTION DE GROUPE

Bilan et perspectives du recours collectif avec maître Vincent Malleveys, avocat associé du cabinet Alain Levy et associés et spécialiste en droit du travail.



Ça bloque du côté des filières de tri et des centres de traitement des déchets, et ça pousse du côté de la vente de produits dont les emballages finissent à la benne. Au milieu, le consommateur est invité à consommer toujours plus, puis à trier consciencieusement ses ordures. Quelque chose ne tourne pas rond... comme le voudrait pourtant l'économie circulaire.

*Le Sycotom de Saint-Ouen, dans le 93, traite 650 000 tonnes de déchets par an.*



**DÉCHETS :**  
NOTRE BON SENS  
À LA POUBELLE ?

## Défenseur des droits, un rapport sans concession



D.R.

La crise sanitaire et l'état d'urgence ont révélé des « inégalités criantes », selon le dernier rapport annuel du défenseur des droits. Ce rapport est le sixième préparé par Jacques Toubon, nommé Défenseur des

droits en 2014 et dont le mandat se terminait le 16 juillet 2020.

Cette autorité constitutionnelle indépendante a vu au fil du temps s'élargir le périmètre de ses domaines d'intervention. En 2019, le nombre de réclamations reçues par le Défenseur des droits augmente de 7,5 % par rapport à 2018 et de 40,3 % par rapport à 2014.

Parmi les évolutions les plus spectaculaires notées dans ce rapport, « l'ampleur des effets délétères de l'évanescence des services publics sur les droits des usagers ». Sur les 103 000 réclamations reçues par cette institution en 2019, 61 596, soit plus de la moitié, étaient liées aux relations avec les services publics. Le recul de la présence humaine aux guichets des administrations et la dématérialisation des démarches ont encore été, en 2019, la source de nombreuses ruptures d'égalité entre les usagers et de discriminations.

La crise sanitaire du Covid-19, et l'état d'urgence qui en découle, a accentué ce déséquilibre. Le 22 avril, le défenseur des droits a appelé les organismes sociaux à se montrer attentifs aux diminutions de ressources susceptibles de leur être signalées par les prestataires.

Il leur a été demandé d'accueillir favorablement les demandes de révisions des plans de recouvrement d'indus de prestations.

Le défenseur des droits a également alerté sur les conséquences de la fermeture des bureaux de poste. En particulier pour les personnes précaires et vulnérables demandant le versement des aides sociales par mandat, les personnes majeures sous tutelle contraintes, faute de carte bancaire, de retirer les prestations qu'elles reçoivent au guichet.

Il a rappelé la manière dont les personnes âgées ont été, à ses yeux, stigmatisées durant la période de confinement. « Pendant quelques jours, il est apparu qu'on pouvait décider dans notre pays qu'au-dessus d'un certain âge certaines personnes resteraient enfermées. La société n'a pas trouvé anti-humain ce type d'apartheid ». ■

D'après la-croix.com, 8 juin 2020, vie-publique.fr, 10 juin 2020, l'Humanité, 2 juillet 2020

Le défenseur des droits a également alerté sur les conséquences de la fermeture des bureaux de poste, en particulier pour les personnes précaires et vulnérables



### ÉNÉRVÉ !



## UBU CHEZ BOUYGUES

Démarché à domicile par un commercial de Bouygues, Gilbert, 90 ans, se fait souscrire un contrat pour une box. S'il est loin d'être sénile, il n'en reste pas moins un vieil homme perdu dans ce monde technologique. De plus, il a déjà une box, utile pour ses enfants. Le commercial repart sans lui laisser de reçu comme preuve de la souscription, mais après lui avoir soutiré un RIB. La box est livrée dès le lendemain. Alertée, sa fille tente désespérément de joindre le service clientèle, sans succès. Commence alors le parcours du combattant. Elle se déplace dans une boutique qui ne peut rien faire, hormis fixer un rendez-vous téléphonique. Le conseiller lui précise la marche

à suivre : la résiliation se fait uniquement par mail et la box doit être rendue en boutique dans un délai d'un mois. L'échange de courrier qui s'en suit est édifiant. Il faut fournir le numéro du mobile (déjà chez Bouygues), puis il faut fournir un "certificat médical prouvant que le handicap ou la maladie empêche l'usage du mobile", ainsi qu'une "copie du jugement ou ordonnance du tribunal qui désigne le tuteur ou curateur".

Elle décide alors d'ouvrir un compte client sur le site de Bouygues et découvre un formulaire de rétractation dans un délai de 14 jours, sans justificatif. Seulement, il faut un numéro de commande qui n'apparaît nulle part et comme Gilbert n'a pas exigé le reçu... Retour à la case départ. Après des heures passées en tchat et au téléphone, elle a enfin réussi à joindre un interlocuteur qui a résilié le contrat. Comment aurait-il fait sans ses enfants ?

# REFONDER NOS MODES DE CONSOMMATION



La pandémie planétaire à laquelle nous sommes confrontés continue à s'accroître sur plusieurs continents et ressurgit par endroits. Cette crise sanitaire, sans précédent, nous a contraints à vivre une situation inédite, de confinement imposé pour certains, de l'obligation à poursuivre leur activité pour d'autres. La délocalisation de la fabrication avec une économie mondialisée au ralenti a

généralisé des difficultés d'approvisionnement jusqu'à des pénuries. Cette situation est apparue, pour une majorité comme une remise en question de nos modes de vie.

Pendant le confinement, une certaine inflexion dans les modes de consommation a pu être observée, tel cet engouement pour le bio qui a touché tous les types de produits alimentaires et a été particulièrement marqué dans les supermarchés de taille intermédiaire et les magasins de proximité. Toute une partie des consommateurs ont privilégié les « produits naturels » et le « local », présentant à leurs yeux de meilleures garanties sur le plan sanitaire. Le « local » rassure plus que le « bio », dont la massification fait redouter la reproduction des méfaits de l'industrialisation alimentaire. Par ailleurs, le « local », au-delà de ses bienfaits sur l'environnement et sur la santé, engage une forme de « souveraineté » ou d'indépendance territoriale perçue comme très précieuse, en particulier dans le contexte actuel<sup>1</sup>.

L'hyperconsommation participe à l'épuisement des ressources naturelles, tant en matières premières qu'en énergie, avec pour conséquence de multiples pollutions sur l'ensemble de la planète et une surproduction de déchets. Le changement climatique est un fait avéré, sa prise en compte impose de mettre en œuvre la transition écologique. Mais face à l'urgence des actions à mener, nous constatons l'insuffisance des politiques publiques et le manque de volonté d'agir. Comment, dans ces conditions, passer d'une surconsommation à une consommation responsable ? Comment redonner du pouvoir au consommateur ? Notre association milite en faveur d'une économie circulaire généralisée opposée à l'économie linéaire qui produit pour détruire.

En attendant, la récession économique qui s'annonce menace de tout balayer sur son passage. L'inquiétude est forte parce que derrière cette crise économique une crise sociale de grande ampleur est à craindre. Et nombreux sont ceux qui redoutent que cette épidémie ne creuse davantage les inégalités.

**Christian Méchain, rédacteur en chef**

1. Jérôme Fourquet / En immersion, enquête sur une société confinée / Ed. du Seuil, juin 2020

ESSENTIEL	P.2
Défenseur des droits, un rapport sans concession	
NATIONAL	P.4-5
Action de groupe : Interview de Vincent Mallevays, avocat.	
INTERNATIONAL	P.6
Actions du collectif International d'INDECOSA-CGT	
TERRITOIRES	P.7
Var – Que demain réponde aux attentes exprimées	
DOSSIER	P.8-12
Déchets : notre bon sens à la poubelle ?	
FICHE PRATIQUE	P.13
Finance sociale et solidaire	
Quelles valeurs en plus ? Comment y souscrire ?	
CULTURE	P.14-15
La culture en sortie de crise ?	
À lire : Mesure et démesure des villes	
À lire : Santé : urgence ?	

## AGENDA

Nos agendas ont été bouleversés par le confinement imposé par la pandémie mondiale. Il a conduit à l'annulation de nos réunions et formations. Une visioconférence a permis la tenue d'un bureau national le 17 juin, un second sera organisé en juillet.

### Juillet

- 3** Journée mondiale sans sac plastique
- 4** Journée mondiale du naturisme
- 15** Bureau national en visioconférence
- 21** Journée mondiale de la malbouffe

### Août

- 19** Journée mondiale de l'aide humanitaire
- 26** Bureau national
- Fin août** Journées des oubliés des vacances (organisées dans toute la France par le Secours Populaire Français)

### 5-9 octobre 2020

Assemblée générale statutaire, Kaysersberg

### Octobre 2020

75 ans de la Sécurité Sociale

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX  
 Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.cgt.fr  
 Directeur de la publication : Martine Sellier • Rédacteur en chef : Christian Méchain •  
 Rédaction dossier : Michèle Berzosa • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte  
 • Relecture, correction : Marie-Christine Dabrowski • Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire : 0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



## ACTION DE GROUPE

# « la question du financement de la procédure est un frein à son développement »

**Bilan et perspectives du recours collectif avec maître Vincent Mallevays, avocat associé du cabinet Alain Levy et associés et spécialiste en droit du travail.**

Propos recueillis par Michèle Berzosa

**IN :** L'action de groupe est entrée en vigueur le 1er octobre 2014. Pouvez-vous nous rappeler les domaines concernés par cette procédure ?

**Vincent Mallevays :** Au départ l'action de groupe était limitée aux seuls litiges de la consommation. Aujourd'hui, d'autres domaines, assez protéiformes, se sont ajoutés. D'abord la loi de 2016 dite « de modernisation du système de santé » a introduit l'action de groupe « santé » pour tous les dommages causés par des produits de santé. Puis la loi dite « pour la modernisation de la Justice du XXIème siècle », toujours en 2016, l'a élargi à trois domaines distincts : celui de l'environnement, celui de la protection des données personnelles et celui des discriminations.

Plus récemment, avec la loi Elan de 2018, l'action de groupe a vu son champ d'application ouvert aux litiges liés « aux locations d'un bien immobilier ». Avant cette réforme, le bail de location était exclu des possibilités de poursuite collective.

**IN :** Ces domaines que vous évoquez sont-ils suffisants pour développer l'action de groupe et amplifier la protection collective des citoyens ?

**V. M. :** Non, ce n'est pas suffisant et surtout le cloisonnement des domaines, avec cette multiplication de lois pour chacun

d'eux, représente une réelle difficulté. Pour que l'action de groupe puisse se développer en France, il est sans doute nécessaire qu'elle puisse présenter un caractère transversal. La transversalité apporterait un outil juridique universel et l'action de groupe gagnerait ainsi en lisibilité.

**IN :** Les consommateurs, les patients, se sont-ils appropriés cet outil de défense de leurs droits ? Où en est-on en France aujourd'hui ?

**V. M. :** Force est de constater que six ans après l'introduction de l'action de groupe en France, le bilan est particulièrement



D.R.

## EN BREF

L'action de groupe est née dans le droit français avec la loi relative à la Consommation dite loi « Hamon » du 17 mars 2014. Elle est entrée en vigueur le 1er octobre 2014. Il s'agit d'une procédure de poursuite collective qui a permis, dans un premier temps, à des consommateurs s'estimant victimes d'un même préjudice causé par un professionnel de se regrouper pour agir en justice. Puis, d'autres avancées législatives (loi Santé et loi Justice du 21e siècle) ont élargi son champ d'action. Depuis, les patients et les salariés peuvent également l'actionner, respectivement en matière de santé et de discrimination. Enfin, la loi Elan a ouvert l'action de groupe aux litiges liés « aux locations d'un bien immobilier ». M.B.

décevant. À peine une dizaine d'actions engagées... En étant très optimiste, on pourrait considérer que l'introduction de l'action de groupe dans notre corpus législatif a pu avoir un effet dissuasif sur les entreprises et qu'elles ont changé leurs pratiques commerciales. Mais cela ne correspond malheureusement pas à la réalité.

**IN : Quels freins ralentissent cette appropriation ?**

**V. M. :** Ils sont multiples. Ils tiennent notamment à la technicité et à la complexité procédurale de l'action de groupe, quel qu'en soit le domaine. Il y a aussi la question du financement. Il faut savoir que les consommateurs concernés n'adhèrent pas forcément à l'association et donc ne participent pas au financement de la procédure qui relève au départ du financement unique et propre de l'association. Des difficultés relèvent aussi du régime juridique de la preuve qui doit être apportée dans le cadre d'une procédure judiciaire. Tout simplement parce que les consommateurs n'ont pas pour habitude de garder, par exemple, leurs tickets de caisse pendant plusieurs années...

En outre, les associations hésitent à prendre un risque juridique et financier dans la mesure où elles encourent, en cas d'échec, une éventuelle condamnation, voire des actions en retour pour dénigrement ou diffamation.

La durée est également un frein – quatre à cinq ans en général – et avec elle, le risque de voir le professionnel disparaître, s'il ne s'agit pas d'un groupe solide, rendant sans objet la procédure en cours.

Enfin l'aspect pratique de la gestion de plusieurs centaines, voire milliers, de dossiers de consommateurs peut poser problème à une association qui ne serait pas dimensionnée pour ce travail.

**IN : Quels sont les atouts de l'action de groupe ?**

**V. M. :** Eu égard à la faiblesse des montants sur lesquels portent les litiges, les consommateurs finissaient le plus souvent par renoncer à toute action individuelle sur le terrain judiciaire. L'action de groupe répond ainsi à une demande qui était insatisfaite dans notre droit. Elle est la forme d'action en réparation manifestement la plus adaptée pour le traitement des contentieux de consommation de masse.

Par ailleurs, tel qu'elle est conçue, en conférant aux associations de consommateurs la qualité pour agir, la procédure française évite l'instrumentalisation dont les « class actions » américaines peuvent faire l'objet.

**IN : Comment la procédure pourrait-elle être améliorée ?**

**V. M. :** Une première piste d'amélioration serait de permettre d'obtenir l'indemnisation du préjudice moral subi par le consommateur et non seulement du préjudice matériel comme c'est aujourd'hui le cas. Une autre amélioration serait d'obtenir très rapidement du juge saisi une condamnation financière du professionnel qui serait versée à titre de provision à l'association.

Mais l'axe d'amélioration essentiel serait très certainement celui du financement de ces recours. L'idée d'une création d'un fonds de financement des actions de groupe doit aujourd'hui être sérieusement

## AU QUÉBEC, LE FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Dans son avis de février 2020, le Défenseur des droits aborde la difficulté du financement des actions de groupe en France. « Il apparaît exceptionnel, précise-t-il, que les associations mobilisent les moyens techniques et financiers pour se lancer dans ce type d'intervention ». Avant d'évoquer la solution québécoise du « Fonds d'aide au recours collectif » créé en 1979 et basé à Montréal. Cet organisme a pour fonction d'apporter l'aide financière aux personnes qui désirent intenter un recours collectif et diffuser des informations relatives à l'exercice d'un tel recours. Le fonds traite entre 25 et 35 nouveaux dossiers par an. Ses revenus proviennent notamment, précise l'avis du Défenseur des droits, du prélèvement d'un pourcentage variable sur le quantum et la mise en œuvre de l'indemnisation des victimes en cas de condamnation. **M.B.**

envisagée. Cette idée fait d'ailleurs son chemin. L'ancien Défenseur des droits, Jacques Toubon, y voit une piste de travail intéressante qui pourrait s'inspirer de ce qui existe et fonctionne actuellement au Québec (lire encadré). Un tel fonds pourrait très bien être alimenté par les amendes civiles prononcées par les juridictions ou par la création de frais de justice spécifiques mis à la charge des professionnels. L'important est de conserver un financement public des actions de groupe.

**IN : Comment percevez-vous le rôle des associations comme Indecosa-CGT dans le processus de l'action de groupe ?**

**V. M. :** Indecosa-CGT a un rôle majeur à jouer dans le processus de l'action de groupe, en particulier depuis qu'elle a été élargie au secteur de la santé et du logement locatif. Il faut souligner d'autre part que la CGT est à la pointe en matière de lutte contre les discriminations et que les deux premiers recours collectifs engagés dans ce domaine l'ont été par des organisations syndicales CGT : en matière de discrimination syndicale avec l'action contre la société SAFRAN, et en matière d'égalité femmes hommes à l'encontre de la Caisse d'Épargne Ile de France.

Compte tenu de ses relations avec les composantes de la CGT, Indecosa-CGT peut parfaitement servir de catalyseur d'idées et d'énergies pour imaginer les actions de groupe de demain. ■



# ACTIONS DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'INDECOSA-CGT

Créée en novembre 2019, cette rubrique est consacrée aux actions entreprises par le collectif international, dont elle permet de suivre l'évolution.

Ces derniers mois, nous avons mis l'accent sur la construction du Manifeste Européen d'INDECOSA. Pourquoi une telle démarche ?

La crise sanitaire que nous traversons est la démonstration tragique de ce que nous défendons depuis toujours : tous les aspects de nos vies sont étroitement liés, aussi bien entre eux, dans notre quotidien, qu'à l'échelle du monde où nous vivons. La covid-19 a interrogé autant notre accès à la santé, que la qualité de nos logements, l'aménagement de nos villes, ou encore nos transports.

Ces questions ne se sont pas posées qu'en France. Partout dans le monde, nous avons été confrontés aux mêmes difficultés, avec plus ou moins d'acuité en fonction de sa situation matérielle nationale et personnelle.

En Europe, l'absence de compétence partagée dans le domaine de la santé a été criante. Dans une société mondialisée, si nous n'agissons pas ensemble, les comportements les plus égoïstes prennent vite le pas sur les solidarités



De la solidarité, certes, mais aussi des détournements de cargaisons de masques sur les tarmacs des aéroports

nationales ! Il y eu certes des solidarités mais aussi des détournements de cargaisons aériennes sur les tarmacs, comme des refus plus ou moins polis de fournir de l'assistance alors que le nombre de morts augmentait fortement chaque jour passant.

## Création d'un Manifeste

Pendant le confinement, à travers les contacts que nous n'avons jamais cessé d'avoir avec nos partenaires européens, nous avons été interrogés sur nos positions concernant les médicaments, les bio-emballages, le plastique omniprésent, l'accès aux soins... Cela est amené à se reproduire de plus en plus souvent. Pour cette raison, nous avons décidé de

regrouper dans un document, le Manifeste Européen, toutes les valeurs que nous portons à travers l'UE. Loin d'être un simple inventaire consensuel de bonnes résolutions, il représente ce que nous portons fermement, ce qui guide nos actes et déclarations.

## Des thèmes essentiels

14 thèmes ont été définis : transport, logement, eau, pouvoir d'achat, énergie, rénovation urbaine, aménagement du territoire, santé, banques - assurances - surendettement, économie circulaire, publicité, téléphonie, fiscalité, alimentation. Ils sont développés par des membres particulièrement impliqués dans ces domaines, puis soumis à des petits groupes de réflexion, auxquels tout le monde peut participer.

Le Manifeste sera communiqué à tous les membres de l'Assemblée générale pour que nous l'amendions ou l'adoptions ensemble. Tout ne pourra sans doute pas y être traité, et ce qui le sera ne sera pas gravé dans le marbre. Le Manifeste doit vivre et se renforcer au fil de notre histoire européenne, et même au-delà. Pour qu'il soit un outil puissant et vivant destiné à renforcer notre action et à consolider nos liens européens. ■

François Bilem

## EN QUOI LA COVID-19 EST BIEN PLUS GRAVE QU'UNE GRIPPE ?

En première analyse, le nouveau coronavirus ressemble beaucoup à la grippe : même transmission, mêmes symptômes, mêmes facteurs de risque.

**Bien plus mortel.** Des experts évaluent le taux de létalité de la grippe saisonnière (la proportion de décès chez les personnes malades) autour de 0,1 à 0,2%. Le chiffre serait plutôt dix fois inférieur, de l'ordre de 0,01 si l'on dénombre les décès directement consécutif à la grippe.

Le taux de létalité de Covid-19 est, quant à lui, évalué entre 1% et 3%, selon les sources — autrement dit, entre 1 et 3% des personnes diagnostiquées décèdent des suites de l'infection. Le *Center for Disease Control* chinois rapporte le chiffre de 2,3%, qui varie beaucoup entre le foyer épidémique du Hubei (2,9%) et le reste de la Chine (0,4%). En l'état des connaissances, le nouveau coronavirus est

donc beaucoup plus mortel que la grippe saisonnière pour les personnes diagnostiquées, d'un facteur 10 à 100. S'il fallait trouver un point de comparaison plus adapté, Covid-19 se rapprocherait de la pandémie grippale de 1918 (grippe dite « espagnole »).

**La contagiosité.** Les estimations épidémiologiques donnent un taux de reproduction de base ( $R_0$ ) du nouveau coronavirus entre 2 et 3. Autrement dit, une personne infectée par Covid-19 tend à en infecter à son tour 2 ou 3 autres. C'est plus que la grippe saisonnière, dont le  $R_0$  se situe autour de 1,5. Les épidémiologistes y voient le signe d'un potentiel de contagion similaire.

**Contagieux + léthal = problème.** Au plan épidémiologique, c'est la combinaison d'un virus contagieux et léthal qui représente le plus grand défi de santé publique. C'est bien le cas avec l'épidémie de Covid-19.

Mais d'un point de vue de santé publique, le risque majeur est celui d'une saturation du système de santé, qui empêcherait de traiter correctement les patients infectés, par manque de lits, de matériel ou de personnel de santé disponible.

Si les personnels de santé commencent à être touchés en masse, à l'hôpital ou en ambulatoire, c'est tout le système de soins qui peut être déstabilisé. Comme l'a récemment fait remarquer l'OMS, les plans d'économie ayant frappé les systèmes hospitaliers des pays occidentaux ces dernières années accentuent ce risque. Les capacités d'accueil des hôpitaux ont souvent été réduites à l'os.

Bilan provisoire de la pandémie fin juin 2020 : sur 10 millions de cas on recense 498 779 décès, dont 195 975 en Europe, 125 539 aux Etats-Unis, 177 265 dans le reste du monde. ■

D'après heidi.news, 23 avril 2020, lemonde.fr, 28 juin 2020



## POLLUTION ■ DÉCHETS MARITIMES

Au moins 1 800 milliards de déchets polluent les océans. Au fil des années, ces débris charriés par les courants océaniques se sont agglomérés en une monstrueuse masse qui ne cesse de s'étendre en plein Pacifique. Ce septième continent flottant s'étale sur une surface équivalente à trois fois celle de la France et d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 30 mètres.

Ces débris de la vie terrestre se dégradent extrêmement lentement et présentent une menace potentielle pour les écosystèmes marins ainsi que pour la santé humaine. La menace directe est la mort par asphyxie de grands prédateurs. Une autre menace est l'intoxication. Sous l'action du rayonnement solaire, par oxydation et par abrasion dans l'eau de mer les plastiques se dégradent, forment des microplastiques d'une taille inférieure à 5 mm. Ces grains fixant de nombreuses toxines sont ingérés par la faune marine avec des conséquences sur la santé de ces animaux et de leurs prédateurs dont l'homme fait partie.

D'après [rts.ch](http://rts.ch), 5 décembre 2017, [information.tv5monde.com](http://information.tv5monde.com), 25 juin 2019

## POLLUTION ■ DÉCHETS SPATIAUX

Conséquence des activités spatiales de notre civilisation des milliers de déchets gravitent autour de la terre. On estime actuellement la présence en orbite terrestre de 34 000 objets de plus de 10 cm, 900 000 débris de 1 à 10 cm et de plus de 100 millions pour ceux de moins de 1 cm. L'orbite terrestre est vaste et s'étend en altitude, néanmoins, les collisions sont fréquentes.

Le projet Starlink, de l'entreprise SpaceX d'Elon Musk, prévoit, pour la connectivité internet, le lancement de 12 000 satellites en orbite basse, d'ici 2025, porté à 42 000 les années suivantes. OneWeb, Amazon, Lynk, Facebook ont des projets similaires. Cette prolifération présente des risques croissants de collisions, avec des dommages considérables. Elle induit, par le balayage incessant du ciel, la quasi-impossibilité des observations astronomiques ainsi que la surveillance des astéroïdes.

D'après [lemonde.fr](http://lemonde.fr), 6 février 2020, [atlantico.fr](http://atlantico.fr), 21 février 2020



## VAR – Que demain réponde aux attentes exprimées

La crise du coronavirus a mis en évidence quantité d'anomalies. Ayons conscience du monde et de notre place en son sein. Si on massacre le vivant, on partira avec lui. Nous n'avons pas fini de mesurer les conséquences des atteintes à la planète, et des méfaits de l'économie actuelle. Les délocalisations, la déforestation, ont contribué à une fragilisation globale. Les inégalités ont été mises en évidence. Le patronat s'est disqualifié, montrant comme rarement que son but de profit à tout prix se faisait au détriment de tous, du bien commun.

Le pouvoir s'est aussi disqualifié par une accumulation d'actes en décalage avec les mots, bref ce qu'il faut appeler des mensonges. Macron favorable au service public ? NON, la casse des hôpitaux continue, pas d'action contre le scandale des dividendes dans cette situation. Pas de décision de revalorisation des salaires, tout juste une vague promesse de prime. Pire, s'appuyant sur la crise, des projets de régression se font jour. Travailler plus, et pourquoi pas en bénévolat, flicage des populations... Les banques aussi

**Ce ne sont pas des applaudissements qui garantissent la sécurité au travail et les fins de mois correctes.**

comptent bien en profiter. Ainsi le développement du paiement sans contact permet de tracer toute la population. Quid des libertés publiques ? Si nous n'y prenons pas garde, demain pourrait être pire. Il faut donc bien analyser les choses.

Les médias se sont spécialisés dans le traitement faussé des informations, surtout éviter les analyses... Ainsi les coupables seraient l'individu sans masque, le promeneur irresponsable, etc.,

bref la responsabilité individuelle pointée du doigt pour éviter d'informer sur les réalités globales. L'exemple du manque de masques en est la caricature. Pour éviter les contestations, tout est présenté sous un éclairage de sentimentalisme. Mais ce ne sont pas des applaudissements qui garantissent la sécurité au travail et les fins de mois correctes. Tout est fait pour que les réelles analyses ne soient pas faites, sur les causes comme les mesures à prendre.

Toutes les expérimentations dans la période que nous vivons préfigurent le demain qu'ils nous préparent. Le futur s'écrit en ce moment, et surtout il ne faut pas attendre le jour d'après. C'est maintenant que les perspectives s'écrivent. Tout ce qui s'expérimente aujourd'hui est une préfiguration, un test de ce que demain le pouvoir et le patronat voudraient voir mis en place.

Alors il appartient au mouvement social de s'exprimer et faire ses propositions.

**André Cheinet, secrétaire général Indecosa-cgt 83**

### Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, comptes rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Territoires du IN Magazine. Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

### Le comité de rédaction

**Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « ENSEMBLE » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « VIE NOUVELLE » de l'Union confédérale des retraités CGT**

Ça bloque du côté des filières de tri et des centres de traitement des déchets, et ça pousse du côté de la vente de produits dont les emballages finissent à la benne. Au milieu, le consommateur est invité à consommer toujours plus, puis à trier consciencieusement ses ordures.

Quelque chose ne tourne pas rond... comme le voudrait pourtant l'économie circulaire.

# DÉCHETS : NOTRE BON SENS À LA POUBELLE ?



D.R.

La crise sanitaire a été l'occasion pour les industriels du plastique de faire valoir les « qualités » de leurs produits à usage unique, « indispensables » pour l'effet barrière, « protecteurs », « hygiéniques »... En outre, les textiles jetables comme les masques ou les lingettes ont été fortement plébiscités par les professionnels comme par les ménages. Les sites de ventes à distance ont connu une activité massive et ont envoyé des millions de colis bien emballés de carton et de film plastique. La vente à emporter a continué de livrer des repas en barquettes et des gobelets en carton. Bref, le recours au jetable a bondi au quotidien. Au-delà de nos poubelles qui se remplissaient – et des infrastructures d'assainissement qui s'étouffaient avec les lingettes – les centres de tri et de traitement des ordures ménagères débordaient. Dans de nombreuses villes, les collectes avaient du mal à s'organiser entre le confinement des travailleurs et les absences pour cause de contamination au Covid alors que ces agents étaient particulièrement exposés. Les centres de tri étaient désorganisés pour les mêmes raisons. Restaient l'incinération et le stockage. Une solution peu satisfaisante du point de vue de l'environnement.

### Le pouvoir des consommateurs

Comme pour bien d'autres domaines, la crise du Coronavirus a révélé les faiblesses de notre système de traitement des déchets avec, d'un côté une surproduction et, de l'autre, une incapacité à faire face. Pendant ce temps, les acteurs de la plasturgie au nom de la qualité de leur production et de la nécessaire reprise économique, tentaient de faire ajourner les mesures en faveur de la réduction des emballages et autres objets jetables (pailles, couverts, barquettes, etc.) et de l'économie circulaire (lire page 11).

Quid alors de la surconsommation des ressources, des objectifs environnementaux, des pollutions multiples ? L'épidémie ne doit pas être un argument pour oublier les bonnes pratiques. Il est temps de se ressaisir et si les industriels, premiers responsables avec les pouvoirs publics, ne le font pas, les consommateurs ont néanmoins le pouvoir de leur choix. Certes le zéro déchet prôné par certains est ambitieux, mais la marge de progression pour beaucoup d'entre nous est néanmoins grande. Certains ont d'ailleurs profité du confinement pour initier de nouveaux gestes.

### Amplifier les bonnes pratiques

Une enquête de Ifop montre qu'à la faveur du temps libre – pour certains au moins – l'épisode passé a remis

au goût du jour le « fait maison » pour la cuisine, bien sûr, mais aussi pour les produits d'hygiène et d'entretien, le bricolage, le jardinage... La même enquête révèle que les circuits courts et notamment les Amap ont aussi connu un engouement renouvelé. Fait maison et circuits courts sont autant de moyens de réduire les emballages et donc les déchets.

Reste à amplifier le mouvement avec l'usage partagé plutôt que l'achat individuel, la réparation et la deuxième main plutôt que le neuf, l'achat en vrac et les contenants réutilisables plutôt que le conditionnement jetable et naturellement le tri correctement respecté.

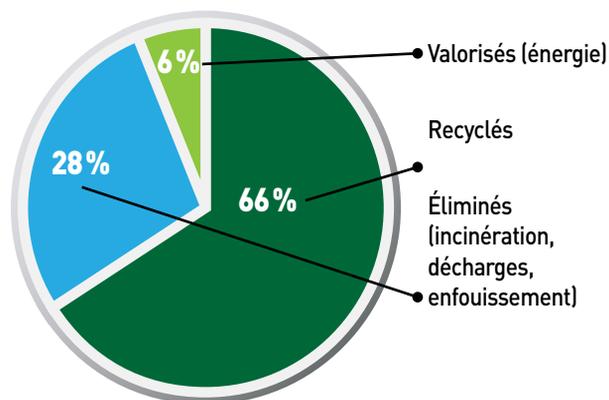
Autant de gestes auxquels sont prêts les consommateurs pourvu que les industriels et les distributeurs aillent dans le même sens et entendent la volonté des citoyens. Alors peut-être, les centres d'enfouissement de déchets cesseront de déborder, les incinérateurs cesseront de polluer, les fonds marins cesseront de s'asphyxier avec les sacs plastique et des habitants de la planète, parmi les plus pauvres, ne seront plus dans l'obligation de trier nos déchets à des milliers de kilomètres de chez nous. ■

## LES DÉCHETS EN QUELQUES CHIFFRES\*

**En 2017, les Français (ménages, entreprises et construction compris) ont produit en moyenne 4,9 tonnes de déchets par habitant.**

- ▶ Ménages (déchets municipaux) : 580 kg/hab.
- ▶ Entreprises (hors construction et assimilés) : 900 kg/hab.
- ▶ Construction : 3 400 kg/hab.

Ces déchets sont :



\*Chiffres Ademe publié en 2019 in « Déchets, chiffres-clés » – dernière publication

# ÇA DÉBORDE !

**Coup d'œil sur le devenir de nos déchets. Le recyclage, voie vertueuse à laquelle chacun adhère, est loin d'être la seule option.**

**1,8 million de tonnes de déchets a été envoyé dans les pays à bas coût de main-d'œuvre en 2018. Métaux, papiers, plastiques ou tissus sont mis en containers direction l'Asie**

**V**erre, plastiques, boîtes de conserve, papiers, cartons, déchets organiques, déchets verts, piles, ampoules, nous triions nos déchets depuis plus ou moins une vingtaine d'années, mais que deviennent-ils au-delà de nos poubelles multicolores ? En respectant les consignes de tri, nous pensons que nos déchets sont naturellement orientés vers l'une des voies de valorisation : le recyclage, la valorisation énergétique ou le compostage. C'est vrai pour la plupart, mais des problèmes complexes se posent aux collectivités locales et aux acteurs des filières de traitement des déchets.

## Problèmes complexes

D'abord, les matières premières issues du recyclage peinent à trouver preneurs parmi les industriels. Ceux de la plasturgie, par exemple, s'intéressent aux billes de PET issues de nos bouteilles recyclées quand le cours du pétrole est élevé - ils y trouvent alors un matériau plus abordable - mais s'en détournent dès que le prix du baril descend. Un vrai problème alors que la filière de recyclage des plastiques s'évertue à allonger la liste des types de plastiques pouvant être recyclés : emballages, films, etc. Autre exemple, en 2015 la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte prévoyait la fabrication de com-

bustibles solides de récupération (CSR) à destination notamment des cimenteries et des chaufferies industrielles. Celles-ci les ont finalement dédaignées. Globalement, la demande de la plupart des matières recyclées est très largement inférieure à l'offre. Résultat, les centres de tri débordent de déchets et la question de leur devenir se pose une nouvelle fois.

## L'Asie restreint les importations de déchets

Près de 30% de nos déchets ne sont ni recyclés ni valorisés. Ils sont stockés, incinérés ou exportés. Fin 2018, 212 sites d'enfouissement et 121 incinérateurs d'ordures ménagères les accueillent. Alors que seuls les « déchets ultimes » - ceux dont on a déjà extrait la part valorisable et ceux qu'on ne sait pas encore valoriser dans des conditions économiques acceptables - devraient être stockés dans les Installations de stockage pour déchets non dangereux (ISDND), ces centres reçoivent d'autres types de déchets et sont, comme les incinérateurs, saturés. Reste un moyen largement pratiqué par les pays occidentaux, l'exportation : 1,8 million de tonnes de déchets a été envoyé dans les pays à bas coût de main-d'œuvre en 2018. Métaux, papiers, plastiques ou tissus sont mis en containers direction l'Asie. Mais le procédé, qui, par ailleurs, pose des questions d'éthique et de responsabilité, a ses limites. Depuis 2017, de nombreux pays comme la Chine, l'Inde ou la Malaisie ont restreint, voire mis fin à leurs importations de déchets. Ces décisions impactent directement nos pratiques, les investissements des sites industriels de recyclages et globalement la politique à mener en la matière. À l'échelle du consommateur, la solution passera aussi par la conviction que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. ■

## DES PRÉOCCUPATIONS INTERNATIONALES

Sous la houlette de François Bilem, responsable du projet international d'Indecosa-CGT, et dans le cadre des actions menées par les associations de défense des consommateurs de l'European Consumers Union (ECU), Indecosa-CGT se préoccupe notamment de deux questions en lien avec les plastiques.

La première concerne la concentration dans des proportions hors normes et dangereuses de perturbateurs endocriniens (phtalates) dans des papiers peints. Au-delà de ce fait avéré par un laboratoire missionné par l'association, c'est toute la procédure de l'Union européenne que le collectif international veut dénoncer : une procédure législative et de contrôle peu efficace qui réclame parfois des dizaines d'années pour, enfin, mettre les populations à l'abri de certaines substances. Cette action fera l'objet d'une communication à la rentrée ainsi que d'une formation à Courcelle et dans les territoires.

La deuxième action concerne le projet BIONTOP sur les nouveaux matériaux d'emballage mené par un consortium privé. La question posée, notamment par les entreprises parties prenantes dans le consortium est « quels nouveaux matériaux pour les embal-

lages alors que la fin des plastiques à usage unique est annoncée ? » Indecosa-CGT conditionne sa participation à l'étude à la possibilité de poser sa propre interrogation, à savoir « face à la logique capitaliste, quels contrôles des objectifs environnementaux par les états et les consommateurs ? » À suivre...



D.R.

# «L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UNE AUTRE CROISSANCE»

Devant les dangers engendrés par l'épuisement des ressources, l'économie circulaire, nouveau modèle de production et de consommation, devrait prendre une place croissante. Entretien avec Philippe Antoine, représentant Indecosa-CGT pour les questions de développement durable auprès de différentes commissions gouvernementales.

**IN :** Tu portes la promotion de l'économie circulaire au sein d'Indecosa-CGT depuis plusieurs années. Pour quelle raison ?

**Philippe Antoine :** Parce que le constat, tant à l'échelle planétaire que locale, est inquiétant : notre niveau d'exploitation et de consommation des ressources naturelles n'est pas soutenable et la conséquence est que de réels dangers écologiques, économiques et sociaux nous guettent. La tension sur les matières premières va engendrer des conflits, la montée des ultras nationalistes et autres faiseurs de guerres... Combattre tous ces dangers pour l'avenir passe par la nécessité de prendre en compte toute l'humanité dans le respect des équilibres du vivant. L'économie circulaire participe de ce respect et de la solidarité que nous devons aux générations futures.

**IN :** En quelques mots, comme définir l'économie circulaire ?

**P. A. :** L'économie circulaire est un modèle économique qui s'inspire au réel des cycles du vivant. Elle vise une gestion sobre et efficace des ressources à notre disposition en calant leur utilisation au sein d'une boucle vertueuse qui prévoit notamment l'écoconception des produits, la réparabilité contre l'obsolescence programmée, l'usage plutôt que la possession et le gaspillage, l'écologie industrielle et territoriale et, surtout, un recyclage total des produits en fin de vie. L'économie circulaire vise à utiliser les matières issues de ce que nous appelons à tort « déchets » mais qui, en fait, sont des ressources.



**IN :** L'économie circulaire est-elle une forme de décroissance ?

**P. A. :** Non, je ne parle pas de décroissance, je parle d'une autre croissance, d'une autre organisation du travail, de la cité... L'économie circulaire représente une opportunité de création d'activité et d'emplois. On le constate aujourd'hui avec certaines entreprises de l'économie sociale et solidaire, une économie qui peut constituer un vecteur important de la transformation sociale que j'évoque.

**IN :** Qu'appelles-tu l'écologie industrielle et territoriale ?

**P. A. :** Il s'agit d'un mode d'organisation interentreprises qui permet des échanges de flux ou une mutualisation des besoins. L'écologie industrielle et territoriale optimise les ressources d'un territoire, qu'il s'agisse d'eau, d'énergie, de matières, notamment issues des déchets, mais aussi d'équipements ou d'expertises. C'est un mode de pensée systémique et locale. Par exemple, on pourrait imaginer que la chaleur dégagée par un processus industriel serve à chauffer des logements à proximité plutôt que d'être rejetée dans la nature. Ou que les déchets d'une usine soient récupérés par une autre, proche géographiquement, pour les transformer en d'autres biens.

**IN :** Comment peut agir Indecosa-CGT pour favoriser l'instauration de l'économie circulaire ?

**P. A. :** Nos associations locales peuvent intervenir sur ces sujets en demandant des comptes aux élus, aux entreprises, aux responsables des cantines scolaires... Nous pouvons individuellement et collectivement agir localement mais aussi, au niveau national et international, peser sur les rapports de force avec les politiques – car il s'agit de choix politiques – et les industriels. ■

**L'économie circulaire vise une gestion sobre et efficace des ressources à notre disposition**



# CONTRE LE GASPILLAGE, DES MESURES TROP FAIBLES

Alors qu'à la faveur de la crise économique qui s'annonce les Français sont encouragés à consommer massivement, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire se révèle en-deçà des enjeux.

Le 10 février 2020 était promulguée la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Résultat d'une concertation engagée dans le cadre du plan climat, répondant à un enjeu majeur – polluer moins et économiser les ressources naturelles – le législateur a accouché de mesures tièdes et insuffisantes. Si des avancées sont à reconnaître, la loi ne va pas dans le sens d'un changement radical de notre modèle de production et de consommation, pourtant bien nécessaire. Tout d'abord, les échéances de certaines bonnes pratiques sont soit repoussées, soit tellement lointaines que leur application reste hypothétique. Par exemple, l'entrée en vigueur de l'interdiction de certains objets en plastique tels que les pailles, les gobelets ou les couverts était programmée initialement en janvier 2020. Elle a été repoussée en 2021. Quant à la fin de la mise sur le marché des plastiques à usage unique, elle n'est prévue que pour... 2040. Et encore ce n'est qu'un objectif et non une obligation.

## Quelques avancées

Parmi les points à souligner, l'information des consommateurs sur les caractéristiques environnementales des produits sera renforcée à compter de 2022. Par exemple, les entreprises mettant sur le marché des produits contenant des perturbateurs endocriniens devront en informer le public. Les fournisseurs d'accès à internet et les opérateurs mobiles devront informer leurs clients des émissions de gaz à effet de serre liées à leurs consommations internet et mobile. Ou encore, certains équipements électriques devront à partir de 2021 comporter un indice de



réparabilité (une note sur 10), puis à partir de 2024, un indice de durabilité (fiabilité, robustesse du produit...). La destruction (incinération et mise en décharge) des invendus non alimentaires neufs, comme les vêtements, les chaussures, les produits de beauté, les livres ou l'électroménager, sera interdite. Les entreprises devront, sauf exceptions, donner ou recycler leurs produits.

## Une application menacée

Si la loi reste en-deçà des espoirs portés par nombre de citoyens, l'application de certains de ses articles reste, elle, carrément incertaine. En effet, le texte prévoit que certains de ses objectifs seront fixés par décrets pour la période de 2021 à 2025 comme pour chaque période de cinq ans à venir. La concrétisation des bonnes décisions est d'autant moins garantie qu'à l'occasion de la crise sanitaire, le lobby du plastique a fait un retour en force en donnant l'impression de « sauver la planète », et que la crise économique qui s'annonce « autorise » le Medef à demander (dans un courrier du 3 avril dernier adressé à la ministre de l'environnement, Élisabeth Borne) « un moratoire sur la préparation de nouvelles dispositions énergétiques et environnementales, notamment celles élaborées en application de la loi du 10 février dernier relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ». De quoi inquiéter quant à la poursuite réelle des objectifs prévus par la loi...

À l'occasion de la crise sanitaire, le lobby du plastique a fait un retour en force en donnant l'impression de « sauver la planète »

## POUR EN SAVOIR PLUS :

### Sur la manière d'effectuer le tri en fonction de sa localité :

<https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>

### Sur les déchets en France :

<https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dechets>

### Sur la loi anti-gaspillage :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-anti-gaspillage>

### Sur l'économie circulaire :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec>

# FINANCE SOCIALE ET SOLIDAIRE

## QUELLES VALEURS EN PLUS ? COMMENT Y SOUSCRIRE ?

Banques, mutuelles et entreprises, à travers l'épargne salariale, proposent parfois des produits d'épargne ou d'investissement dit « solidaires ». Les fonds ainsi collectés, ou leurs intérêts, sont affectés à des activités à forte utilité sociale (lutte contre l'exclusion, logement, santé...), ou à la protection de l'environnement (agriculture bio, circuits courts, énergies renouvelables...), en France ou dans des pays en développement.

La finance solidaire est pratiquée par des épargnants, particuliers ou des sociétés, qui cherchent à donner un sens à l'argent placé ou investi conforme à leurs convictions humanistes.

### En progression notable

Fin 2018, le patrimoine financier des ménages français\* constituait un encours global de près de 5 000 milliards d'euros selon la Banque de France. Dans le même temps, plus d'un million d'épargnants solidaires cumulaient un encours de 12,6 milliards d'euros, soit 0,25 % de l'épargne totale. La proportion semble faible, mais elle connaissait néanmoins une augmentation de 8,7 % par rapport à 2017, avec un milliard d'euros déposé en plus. Cette somme a permis à des milliers de gens d'accéder à un emploi, d'être alimentés en énergie renouvelable ou d'obtenir un logement décent...

### Trois accès distincts

Trois possibilités s'offrent pour accéder à la finance sociale et solidaire. Via sa banque ou sa mutuelle d'assurance, on peut souscrire un produit d'épargne solidaire, dit aussi de « partage » : livrets, assurances-vie... Si le placement offre la même garantie que l'épargne classique, son rendement dépend des produits.

L'actionnariat solidaire consiste, lui, à investir directement

### L'AVIS INDECOSA-CGT

L'association attire l'attention sur la confusion possible entre investissement solidaire et investissement socialement responsable (ISR). Le premier est réalisé dans des entreprises non cotées en bourse, dont les activités sont centrées sur des besoins essentiels, ancrées dans un territoire et non délocalisables. Investir dans l'économie solidaire relève d'une volonté de participer à l'amélioration des conditions de vie des personnes.

L'ISR concerne des entreprises cotées en bourse dont les pratiques éthiques, sociales, environnementales et de gouvernance sont censées être vertueuses. Leur priorité n'est pas pour autant l'intérêt général.

Contacts : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr) et [indecosa.cgt.fr](http://indecosa.cgt.fr)



D.R.

dans le capital d'une entreprise à vocation sociale. Celle-ci doit réunir certains critères propres à l'économie sociale et solidaire (ESS).

Enfin, les salariés de certaines entreprises se voient proposer des produits d'épargne solidaire. Des labels les garantissent. Le plus connu est le label créé en 1997 par l'association Finansol. Il définit des critères rigoureux en matière de solidarité et de gestion transparente.

### Une fiscalité incitative

L'épargne solidaire bénéficie d'incitations fiscales variables. Les produits de partage disposent des mêmes avantages fiscaux que les dons aux associations. Pour les investissements au capital d'une entreprise solidaire, la réduction d'impôt est égale à 18 % du versement. Quant aux fonds communs de placement d'entreprise solidaire (FCPES), ils relèvent de la fiscalité de l'épargne salariale. Sous certaines conditions, les revenus réalisés sont exonérés d'impôt sur le revenu, mais assujettis à la CSG, à la CRDS et aux prélèvements sociaux.

\*Particuliers, entrepreneurs individuels, institutions sans but lucratif au service des ménages.

**Michèle Berzosa pour Indecosa-CGT**  
Paru dans Ensemble avril 2020

## La culture en sortie de crise ?



**D**ès le 11 mai, les libraires ont pu à nouveau ouvrir leurs portes, comme tous les commerces culturels, en respectant les règles sanitaires appropriées. Alors que l'ogre Amazon ainsi que la grande distribution ont continué à vendre des livres pendant le confinement, les librairies ont été contraintes à la fermeture. Avec la baisse de leur chiffre d'affaires, les plus petites des 3 200 librairies indépendantes françaises, pourraient souffrir des conséquences de la pandémie.

L'activité culturelle a été considérablement amputée par l'annulation de la quasi-majorité des festivals. En pleine période où ceux-ci auraient dû commencer, leur absence privera l'économie locale d'une ressource essentielle, en entamant son attractivité touristique.

Les conditions de réouvertures draconiennes des théâtres ne sont pas simples à gérer avec des taux d'occupation de salles à 30 ou 50 %, la mise en place de protocole d'accueil du public, des artistes et des salariés.

Le spectacle vivant dans son ensemble, déjà fortement impacté par l'intermittence, doit faire face à des difficultés supplémentaires.

Les cinémas ont pu enfin réouvrir, avec des contraintes de distanciation qui réduisent le taux d'occupation, variable selon la taille des salles.

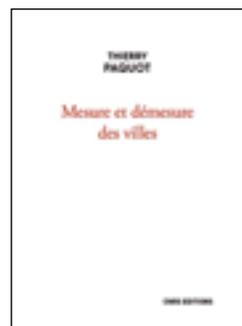
Les musées et les monuments, disséminés dans toute la France, ont rouvert, en particulier les petits. Pour les grands leur ouverture se fera progressivement, en respect des règles sanitaires, en prévision du retour des touristes.

Au regard de toutes les précautions qui sont appliquées comment ne pas s'interroger sur la très récente fête de la musique où les participants ont oublié les règles élémentaires de protection, le besoin d'un défolement populaire apparaissant irrépressible.

**Christian Méchain**

**D'après nvo.fr, 24 mai 2020 / telerama.fr, 28 mai 2020**

## À LIRE



Y a-t-il une « juste taille » des villes et une « bonne échelle » des territoires de notre existence ? Les métropoles actuelles, lancées dans une extension sans limites, encombrées de gratte-ciel et de centres commerciaux, sont-elles la solution ? Faudra-t-il privilégier des villes plus petites ?

Depuis Platon, avec sa cité idéale de 5040 foyers, jusqu'à Ivan Illich, nombre de philosophes et d'intellectuels se sont penchés sur ces questions de la taille des villes, de leur mesure. Au-delà des statistiques, c'est bien une question existentielle et politique qui se pose à chacun d'entre nous.

Dans cet essai foisonnant, Thierry Paquot entrelace démographie, histoire, urbanisme, écologie et nous guide dans le labyrinthe des idées et des expérimentations : naissance et croissance des cités, utopies phalanstériennes de Fourier, garden-city d'Ebenezer Howard, shrinking cities américaines... Il nous initie aussi à la pensée de théoriciens souvent méconnus en France (Kohr, Schumacher, Bookchin, Bairoch, Magnaghi, Sale...), parmi lesquels les partisans du small is beautiful ou des biorégions.

Périple intellectuel et bibliographique, cet ouvrage propose des pistes concrètes pour définir une urbanité nouvelle, libre, respectueuse des humains et du monde vivant, des temps et des territoires.

Thierry Paquot, philosophe de l'urbain, est l'auteur d'une soixantaine d'ouvrages (La folie des hauteurs...urbanité nouvelle, libre, respectueuse des humains et du monde vivant, des temps et des territoires.

### MESURE ET DÉMESURE DES VILLES

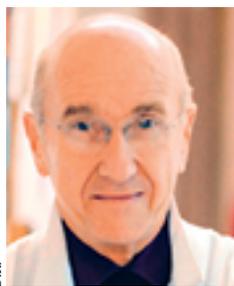
**Thierry Paquot**

**CNRS Éditions**

**Parution : 12 mars 2020**

**312 pages**

# À LIRE



D.R.

Crise des Urgences, crise de la psychiatrie, crise de l'hôpital public, manque de médecins traitants...

Notre santé va mal.

Pourrons-nous tous être soignés demain ? Avec quelle qualité de soins ? Et à quel prix ? Pouvons-nous encore sauver notre système de santé ?

Vingt-huit experts et professionnels de la santé, médecins, infirmiers, patients, sociologues, politistes, économistes, géographes posent un diagnostic global et demandent une révolution en profondeur de notre système : partager autrement le travail entre l'hôpital et la médecine de ville, et en finir avec l'hôpital-entreprise. Construire des communautés de soignants – médecins, infirmiers, paramédicaux –, faire des patients de véritables partenaires, remettre la prévention au centre, répartir les moyens sur l'ensemble du territoire ...

Il est temps de sauver notre santé.

Une vision adaptée aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Un projet concret pour refonder l'hôpital, les Urgences, la médecine de ville et la recherche.

André Grimaldi est professeur émérite de diabétologie, CHU Pitié-Salpêtrière,

Sorbonne Université. Il est coauteur de La Vérité sur vos médicaments, des Maladies chroniques. Vers la troisième médecine et du Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire.

Frédéric Pierru est sociologue, politiste, chercheur au CNRS-Ceraps-Lille-II. Il est coauteur des Maladies chroniques. Vers la troisième médecine et du Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire.

Avec Nacéra Benchérif, François Buton, Valérie Chigot, Claire Delage, Pierre Delion, Mady Denantes, Brigitte Dormont, Hector Falcoff, Éric Favereau, Alain Fischer, Anne Gervais, Nathalie Godard, Richard Lopez, Nicolas Martin, Didier Ménard, Arnold Munnich, Israël Nisand, Thomas Papo, Ariane Pommery, Marion Quach-Hong, Gérard Raymond, Michel Rosenblatt, Alfred Spira, Didier Tabuteau, Jean-Paul Vernant, Emmanuel Vigneron.

**SANTÉ : URGENCE**

Sous la direction de

**Pr André Grimaldi, Frédéric Pierru**

Editions Odile Jacob

Parution : 27 mai 2020

496 pages

## BULLETIN D'ABONNEMENT

### INDIVIDUEL

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Entreprise ou organisme : .....

### COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Entreprise ou organisme : .....

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro :  5 €

Abonnement annuel : Formule papier  30 €

Formule numérique  30 €

Formule papier et numérique  35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

## BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Courriel : .....

### Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2019  30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros  30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516  
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 • Nous contacter : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr)



Scannez et  
découvrez le site  
d'INDECOSA-CGT

Militants - Adhérents

— entre —

**VOUS**

— et —

**NOUS**

*un lien*

**indissociable**



[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)



Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2309371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Sacram Banque.